

Modalités de saisine

Saisie de l'EMAS par un(e) professionnel(le) de l'Education Nationale ou de l'Enseignement Agricole, en envoyant la fiche de saisine par mail avec copie à l'Enseignant Référent.

L'EMAS fixe une date de première rencontre avec le professionnel demandeur pour recueillir les informations

Suite à cette première rencontre, décision (ou non) d'intervention. Priorisation des situations selon les ressources existantes sur le territoire

Si oui : élaboration d'un programme d'intervention pour une action ponctuelle ou pour une durée de 3 mois

Si non : motif de refus et éventuelles préconisations



Nous contacter

2 avenue de Strasbourg
68350 Brunstatt-Didenheim
emas@apba.eu

David LOPRETI, chef de service
dlopreti@apba.eu

Vanessa ISHAAK, psychologue
06.45.83.48.10
vishaak@apba.eu

Maryline FRERE, enseignante spécialisée
07.85.72.49.35
mfrere@apba.eu

Marie LIENERT, éducatrice spécialisée
07.85.72.52.54
mlienert@apba.eu

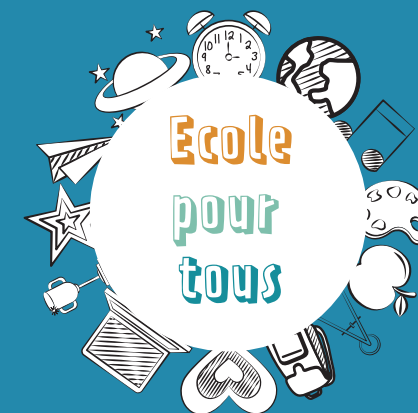
Céline BIEHLER, monitrice éducatrice
06 02 00 23 41
cbiehler@apba.eu



EMAS

Equipe Mobile d'Appui Médico-Social
pour la Scolarisation des élèves
en situation de handicap

*"Un soutien à destination des professionnels
de l'Education Nationale et de l'Enseignement
Agricole pour renforcer
l'école inclusive"*



EMAS

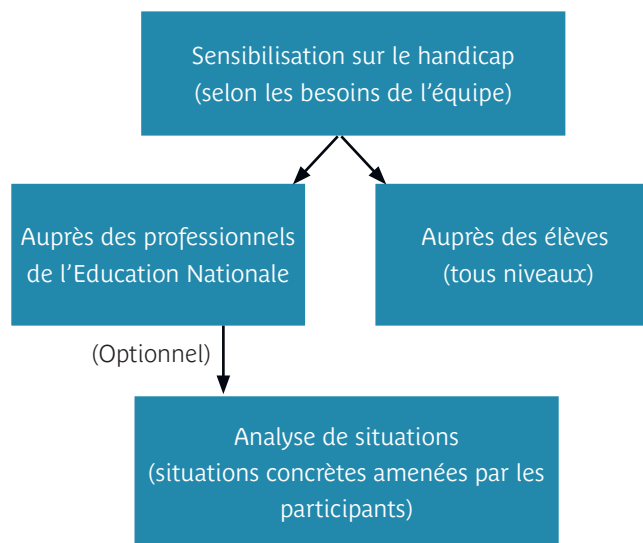
Le dispositif EMAS est né d'une volonté commune de l'Education Nationale, l'enseignement agricole, l'ARS, la MDPH et le médico-social en 2019.

Il a pour objectif de soutenir la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec ou sans notification MDPH et d'éviter les ruptures de parcours.

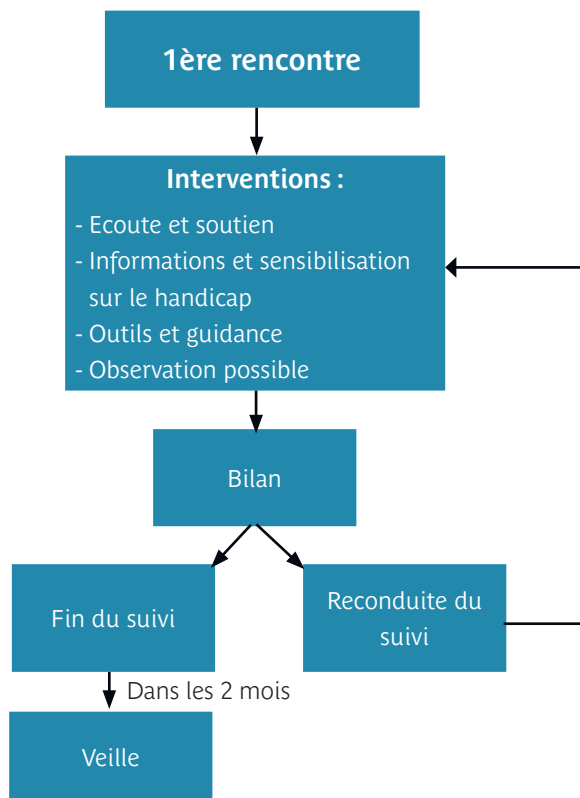
Les missions

- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficultés avec un élève en situation de handicap
- Aider une communauté éducative à gérer une situation difficile
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Assurer une fonction ressource pour répondre aux questions liées au handicap.

Actions collectives ponctuelles



Suivi individuel régulier (durée 3 mois)



Le public cible

Professionnels de l'Education Nationale de la maternelle au lycée et de l'enseignement agricole (public ou privé sous contrat)

Le territoire d'intervention

La zone géographique de l'EMAS englobe l'ensemble du département du Haut-Rhin.

PARTENAIRES

